

ESTEVELLES le 18 août 2023



**Madame SZABO Estelle, née Alain**  
Maire

À

**OBJET : Pass'Sport**

**N/Réf : AS/CC/MNV/23/025**

Depuis quelques années le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a mis en place le Pass'Sport.

Celui-ci revient cette année avec une offre élargie, vous trouverez ci-après tous les détails :

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024.

### **Qu'est-ce que le Pass'Sport ?**

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant et/ou jeune adulte pour financer tout ou une partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités.

### **Qui est concerné ?**

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires né(es) entre :

-Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.

-Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.

-Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans

-Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

## Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

-Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

-Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

## Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contiendra un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu. Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel. La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

Pour plus d'informations vous pouvez vous connecter à : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Maire  
Estelle SZABO, née Alain

